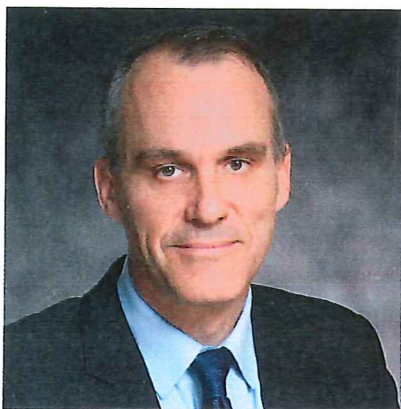


Faire rayonner l'association au plan national et international



DR

Entretien avec
MARC HENRY
président, **ASSOCIATION
FRANÇAISE D'ARBITRAGE (AFA)**

« L'institution apporte aux procédures sous son égide les garanties d'indépendance, d'éthique et de confiance auxquels aspirent les acteurs économiques »

Marc Henry fait ses premiers pas en tant que président de l'AFA en septembre 2017 alors qu'il est également associé au pôle contentieux et arbitrage du cabinet Hughes Hubbard. Une double spécialité qui s'inscrit dans la tradition des précédents présidents de l'institution. Il revient pour *Décideurs* sur les orientations de son mandat et sur sa vision de l'arbitrage.

DÉCIDEURS. Vous venez d'être nommé président de l'Association française d'arbitrage (AFA). Quelles lignes directrices allez-vous donner à votre mandat ?

Marc Henry. L'AFA existe depuis soixante ans et a connu des arbitrages aux enjeux tout à fait considérables. Au cours des dernières années, son activité s'est un peu ralentie. La ligne principale de mon mandat est de redynamiser l'institution en la faisant rayonner tant au plan national qu'international. Sur le plan national, j'entends promouvoir l'arbitrage institutionnel domestique, et c'est l'AFA qui reste la meilleure solution pour ce type de contentieux. La pratique démontre que ce type de résolution des litiges n'est pas encore entré dans la culture d'entreprise. En particulier, trop peu de statuts de sociétés ou de pactes d'actionnaires contiennent des clauses d'arbitrage institutionnel. Notre rôle est de sensibiliser les acteurs économiques sur l'intérêt d'insérer de telles clauses, de sorte que les conflits entre actionnaires soient résolus par des spécialistes du droit des sociétés en toute confidentialité. La promotion de l'arbitrage passera par l'organisation d'événements dans les entreprises afin d'y développer une réelle culture de l'arbitrage.

Le coût de l'arbitrage est souvent un frein. Qu'en pensez-vous ?

Lors du dernier conseil d'administration de l'AFA, nous avons décidé la création d'un groupe de travail qui étudiera le coût respectif des procédures judiciaires et arbitrales. Certains arbitrages sont et resteront plus onéreux, mais cela n'est pas toujours le cas. Dans l'esprit des praticiens, le recours à l'arbitrage nécessite un investissement financier en amont pour voir traiter les litiges alors que cela est gratuit devant les instances judiciaires. Mais la tarification s'explique par la différence du service rendu. L'arbitrage a effectivement un coût, mais c'est le prix d'une meilleure justice où des arbitres prennent le temps de vous écou-

ter, d'écrire et de motiver en détail leurs décisions. Il permet aux entreprises de mieux anticiper les délais de procédure et de mieux évaluer les risques financiers. Par ailleurs, il ne faut pas croire que l'arbitrage soit réservé aux contentieux à forts enjeux. La procédure et le règlement peuvent être adaptés aux litiges de moindre coût sans que cela signifie une justice au rabais. Je n'associe pas forcément l'arbitrage de petits différends à un mécanisme accéléré. Vitesse et précipitation ne doivent pas être confondues, car l'enjeu financier ne rend pas une affaire plus complexe. La procédure doit être adaptée à chaque cas, et en fonction de la complexité de l'affaire être organisée pour limiter le coût en faisant par exemple l'économie de l'audience, des témoignages ou de l'audience de plaidoirie.

Quel avis portez-vous sur le développement de plateformes d'arbitrage en ligne ?

Nous travaillons à l'organisation d'arbitrages commerciaux en ligne en recourant à des plateformes virtuelles numériques, et ce pour réduire les coûts de procédure. Nous n'allons cependant pas faire de l'arbitrage de consommation de masse comme peuvent le proposer certains espaces numériques en ligne. L'arbitrage et la médiation ont leur rôle à jouer dans ce type de litige, mais ce n'est pas le créneau de l'AFA. La création de ces services d'arbitrage de masse peut correspondre à un réel besoin de justice, au même titre que les actions de groupe ont été instituées devant les tribunaux pour remédier à la carence du système judiciaire. Ces espaces proposent des prix attractifs, mais semblent toutefois ne s'appliquer qu'à des procédures comportant un nombre limité de pièces. Dès lors que les valeurs essentielles de bonne justice sont respectées et qu'un traitement serein et équitable est assuré, je pense que ces nouveaux services pourront, s'ils trouvent leur modèle économique, s'avérer utiles. ♦

CONTENTIEUX & ARBITRAGE



Pierre Pelouzet
Médiateur des entreprises
P. 54



Sylvie Courbarien
Le Gall
France Télévisions
P. 41



Martial Houle
Direct Energie
P. 42



Marie-Aude Ziadé-Contin
Areva
P. 42



Xavier Dedullen
LafargeHolcim
P. 45



Catherine Delhaye
Valeo
P. 62



Stéphane Faucher
Groupe Spie Batignolles
P. 49



Brigitte Bouquot
Amrae
P. 38



Charles Duchaine
Agence française anticorruption
P. 34



Marc Henry
Association française d'arbitrage
P. 56

CLASSEMENTS

LITIGATION SUPPORT P.68

CABINETS D'AVOCATS P.77

PAROLES D'EXPERTS

LES POINTS DE VUE
DE PROFESSIONNELS DU SECTEUR P.140

ANNUAIRE

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS DU SECTEUR P.182

EXECUTIVE SUMMARY

LES GRANDES TENDANCES
DU SECTEUR P.8

LEADERS

TOUS LES ACTEURS
QUI ONT FAIT L'ANNÉE P.28